



Le budget municipal 2011

Séance du conseil municipal du 26 avril 2011

Le document budgétaire a été précédé :

- **d'un débat d'orientation budgétaire**, le 28 février dernier, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, (article L2312-1). Une délibération a pris acte du déroulement de ce débat sur les orientations du budget 2011.
- **de l'examen des propositions par les commissions municipales thématiques** de la commission des Finances et du Bureau municipal,

Ce vote du Conseil municipal autorisera le Maire à engager les dépenses et à prescrire les recettes.

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de notre ville.

Il s'agit :

- **d'un acte de prévision**, qui tient compte du passé mais prend en considération les données conjoncturelles et les perspectives de développement,
- **d'un acte juridique**, qui se doit de respecter certaines règles et est soumis à un contrôle par le représentant de l'Etat en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes,
- **d'un acte à travers lequel**, se traduisent les choix, les orientations de l'équipe municipale et la volonté de :
 - mettre en adéquation constante les moyens et des objectifs pour dégager les marges de manœuvres nécessaires au financement des investissements et des travaux d'entretien du patrimoine,
 - maintenir dans un contexte général inquiétant, un bon niveau d'épargne et dégager une capacité d'autofinancement à la hauteur de nos ambitions,
 - stabiliser l'imposition locale en contenant l'évolution des taux communaux,
 - limiter le recours à l'emprunt à 1 100 000 euros,
 - donner une priorité forte et une réponse de qualité aux services rendus à la population.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte général marqué par la problématique d'un déficit public chronique des finances publiques à laquelle s'ajoutent les effets de la crise économique. Le budget présenté doit anticiper les effets de réformes majeures, comme :

- ▶ **Mise en place de la réforme territoriale**, institution d'un nouveau schéma, création de nouvelles institutions locales, rationalisation, achèvement et fonctionnement de l'intercommunalité.
- ▶ **Le gel en valeur des dotations en provenance de l'Etat**, gel qui pourrait bien finir en diminution puisque l'article 80 de la Loi de Finances à 2011, introduit une disposition permettant de diminuer une des parts de la dotation forfaitaire, le complément de garantie.
- ▶ **La nouvelle donne fiscale sur fond de suppression de la Taxe Professionnelle**, remplacée par plusieurs impôts économiques, la CFE, l'IFER et la TASCOM.

A cela s'ajoute :

- ▶ **la réforme de la Fiscalité de l'Urbanisme** applicable dès 2012, remplacée par deux nouvelles taxes,
- ▶ **la réforme de la taxe sur l'électricité** remplacée elle aussi par deux nouvelles taxes,
- ▶ **des tensions et des inconnues**. Les tensions sur l'énergie se confirment.

Enfin, comme depuis plusieurs années, ce budget intègre les résultats de la gestion 2010 dont l'analyse sera développée lors de la présentation au Conseil Municipal, du Compte Administratif, document déjà vérifié et qui s'avère conforme au compte de gestion du Comptable.

Enfin le document présenté est établi dans le respect des principes budgétaires et comptables définis par la loi et intègre le décret du 16 décembre 2010 qui enrichit les éléments des annexes budgétaires.

Principe d'Unité Budgétaire

L'ensemble des dépenses et recettes doit être inscrit dans un document unique,

Principe d'Universalité Budgétaire

L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses,

Principe d'Annualité Budgétaire

Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile,

Principe de Spécialité Budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier, classement des crédits ouverts et votés par section/chapitre/article,

Principe d'Equilibre Budgétaire

Ce principe oblige la collectivité à voter en équilibre chacune des deux sections du budget – il importe que le remboursement de la dette en capital soit couvert par des ressources propres,

Principe de Sincérité des comptes

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et charges inscrits au budget soit évalué de façon sincère et en équilibre réel.

A l'heure de la rédaction de ce document, nous sommes en attente de notifications,

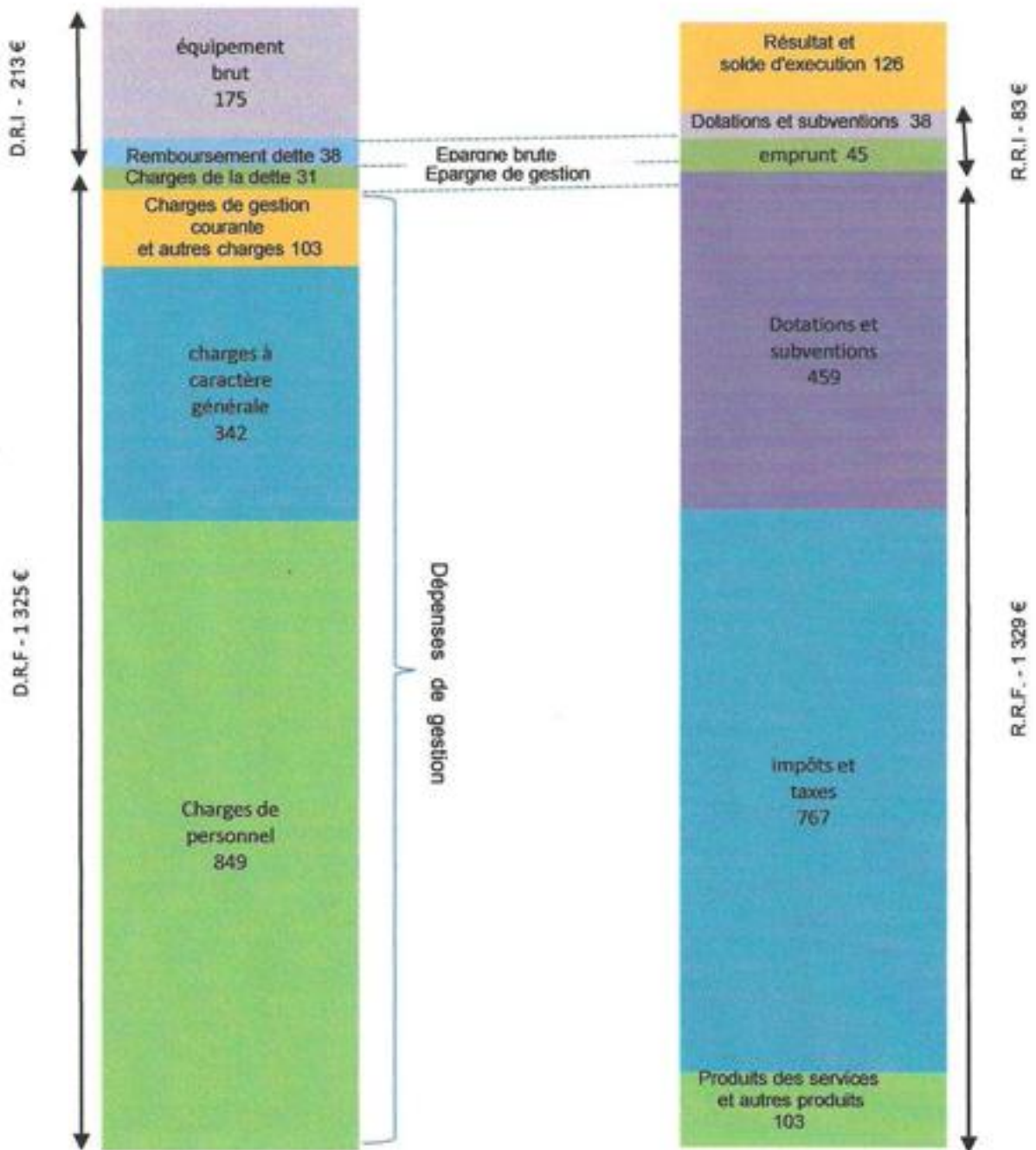
- du Fonds de Solidarité Région Ile de France
- de la dotation de Coopération du SAN

Si nous devons faire des ajustements, je propose qu'ils soient enregistrés dans une prochaine décision modificative.

Budget primitif prévisionnel 2011

Le schéma ci-dessous illustre le budget primitif prévisionnel 2011 dans sa globalité en euro/habitant, sachant :

- qu'il s'agit d'un budget unique qui reprend par anticipation l'excédent de clôture de l'exercice 2010,
- que le nombre d'habitants est de 24 313 (contre 24 541 en 2010)



Dépenses réelles 1 538 €/habitant
 DRI = Dépenses Réelles Investissement
 DRF = Dépenses Réelles Fonctionnement

Recettes réelles 1 538 €/habitant
 RRI = Recettes Réelles Investissement
 RRF = Recettes Réelles Fonctionnement

En volume global :

Le budget primitif 2011 s'équilibre à **35 411 987,22 €** pour la section de fonctionnement et à **9 994 367,75 €** pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses qui affectent directement la composition ou la valeur du patrimoine de la commune, elle s'équilibre toutes opérations confondues à **9 994 367,75 €** reste à réaliser de l'année précédente compris (4 773 936,73 € en dépenses et 303 472,38 € en recettes).

Les dépenses

Parmi les principales dépenses figurent le remboursement en capital des emprunts (*chapitre 16*), l'acquisition d'immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériels) (*chapitres 20 - 21 - 23*) et la réalisation de travaux.

Les recettes

Parmi les principales recettes figurent les recettes réelles et les recettes d'ordre.

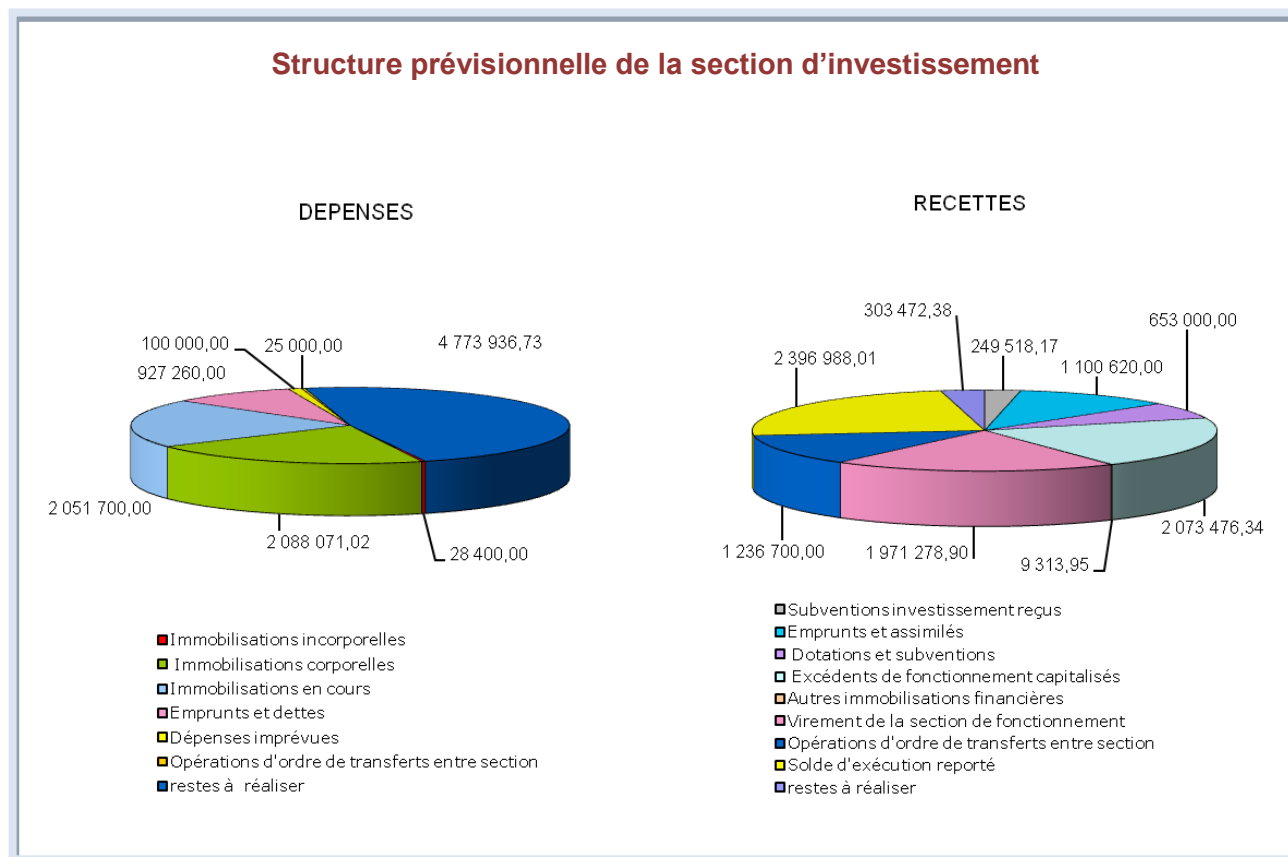
les recettes réelles

- Le Fonds de Compensation de la TVA, *chapitre 10*
- La Taxe Locale d'Équipement dont l'assiette sera réformée à compter du 1er mars 2012 et sera remplacée par deux nouveaux outils fiscaux :
 - la taxe d'aménagement
 - le versement pour sous densité selon le calendrier suivant :
 - 1er mars 2012 au 31/12/2014
installation de la taxe d'aménagement
versement d'une taxe pour sous densité
 - 1er janvier 2015
suppression de la taxe d'aménagement à l'exception de la participation pour réalisation de ZAC.

- Subventions Région, Département, *chapitre 13*
- Les Emprunts et Dette, *chapitre 16*

les recettes d'ordre

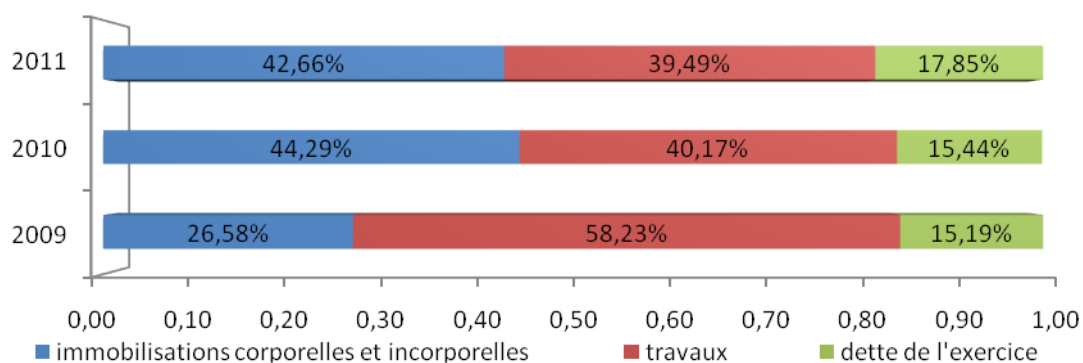
- Dotations aux Amortissements, *chapitre 040*
- Le Virement de la section de fonctionnement, *chapitre 021*



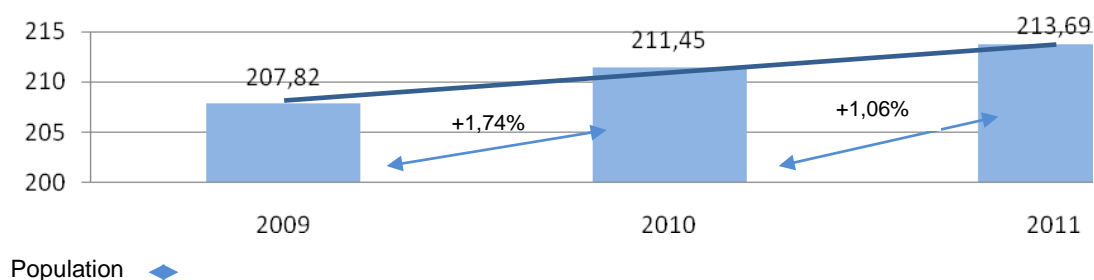
Evolution structurelle des dépenses réelles d'investissement sur les 3 derniers exercices

Exercice	2009	2010	2011	% d'évolution
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	16 272,81	50 899,02	28 400,00	-44,18 %
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	1 346 963,08	2 252 828,85	2 188 071,02	-2,87 %
Travaux (chapitre 23)	2 988 500,00	2 084 600,00	2 051 700,00	-1,57 %
Dettes (chapitre 16)	780 000,00	801 000,00	927 260,00	15,76 %
	5 131 735,89	5 189 327,87	5 195 431,02	0,11 %

Répartition des dépenses réelles d'investissements
2009/2010/2011



Volume des dépenses d'investissement 2009/2010/2011
en euro par habitant



La structure des dépenses d'investissement de l'exercice est la suivante :

82,15 % au titre des dépenses d'équipement (acquisition et travaux).

Moyenne par habitant

175,55 €

178,81 € en 2010

Matériels et mobiliers :

correspondant aux besoins exprimés par les services pour le renouvellement et l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

- scolaires et restauration	46 059,92 €
- crèches et centres de loisirs	40 800,00 €
- mobilier de cuisine et matériel d'entretien	36 207,00 €
- équipements sportifs	43 052,00 €
- équipements culturels	31 600,00 €
- équipements informatiques	65 200,00 €
- CTM	69 050,00 €
- autres services (Jeunesse - Vie des quartiers - Info communication - Finances Vie associative et animation - Affaires générales - Documentation - Solidarité)	177 202,10 €

Les travaux d'entretien du patrimoine

dont les principaux programmes de dépenses sont les suivants :

au titre des infrastructures

- programme de voirie	1 285 000,00 €
- éclairage public	330 000,00 €
- mobilier urbain	70 000,00 €
- plantation	40 000,00 €
- chantier des Deux Parcs	80 200,00 €
- politique de la ville	90 000,00 €
- écoles	65 000,00 €

au titre du patrimoine bâti

- groupes scolaires	727 400,00 €
- centres de loisirs	768 500,00 €
- équipements sportifs	131 500,00 €
- équipements culturels	306 600,00 €
- équipements petite enfance	86 000,00 €
- divers bâtiments	68 300,00 €
- sécurité des bâtiments	410 000,00 €

17,85 % au titre de la prise en charge du passé à travers le remboursement de la dette en capital.

Moyenne par habitant

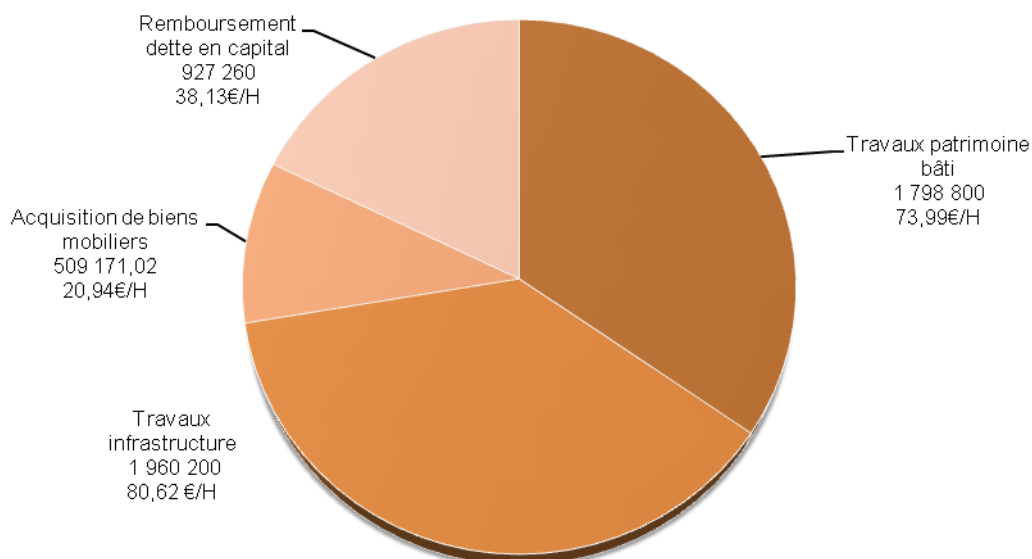
38,13 €

32,64 € en 2010

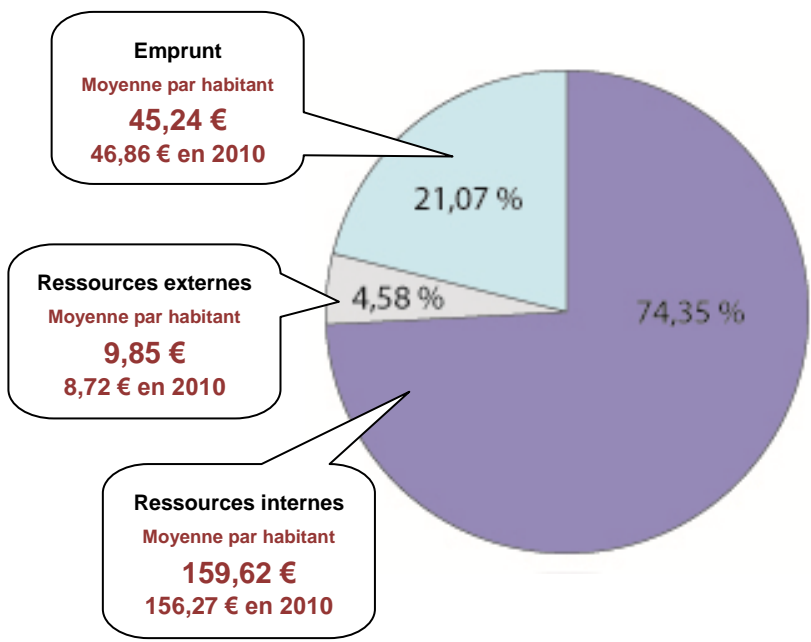
On note une évolution significative de la prise en charge du passé à travers le remboursement de la dette en capital qui représente 15,76 % des dépenses réelles d'Investissement, parallèlement les intérêts de la dette sont en baisse de 6,89 %.

Dépenses réelles d'investissement

en euro par habitant



Les dépenses d'équipements sont financées pour :



74,35 %
par des ressources internes

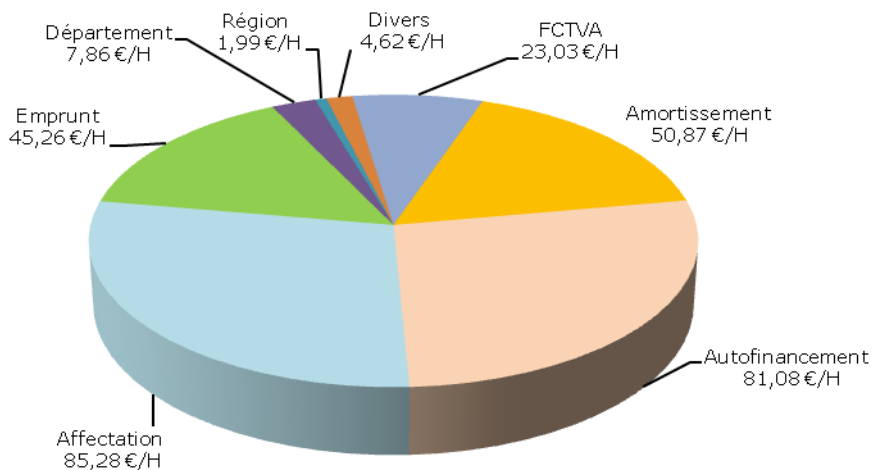
- Autofinancement 1 971 278,90 €
- Amortissement 1 236 700,00 €
- FCTVA 560 000,00 €
- Autres 112 933,95 €

4,58 %
par des ressources externes

- **Région :**
Jardin paysager Deux Parcs 37 118,17 €
Vestiaires stade F. aux Coulons 11 200,00 €
(ADEM Ile-de-France)
- **Département :**
Contrat Départemental C3D 180 000,00 €
Vestiaires stade F. aux Coulons 11 200,00 €
(ADEM Ile-de-France)

21,07%
par le fonds annuel d'emprunt
limité à 1 100 000 € en rapport
au besoin de la commune 1 100 000,00 €

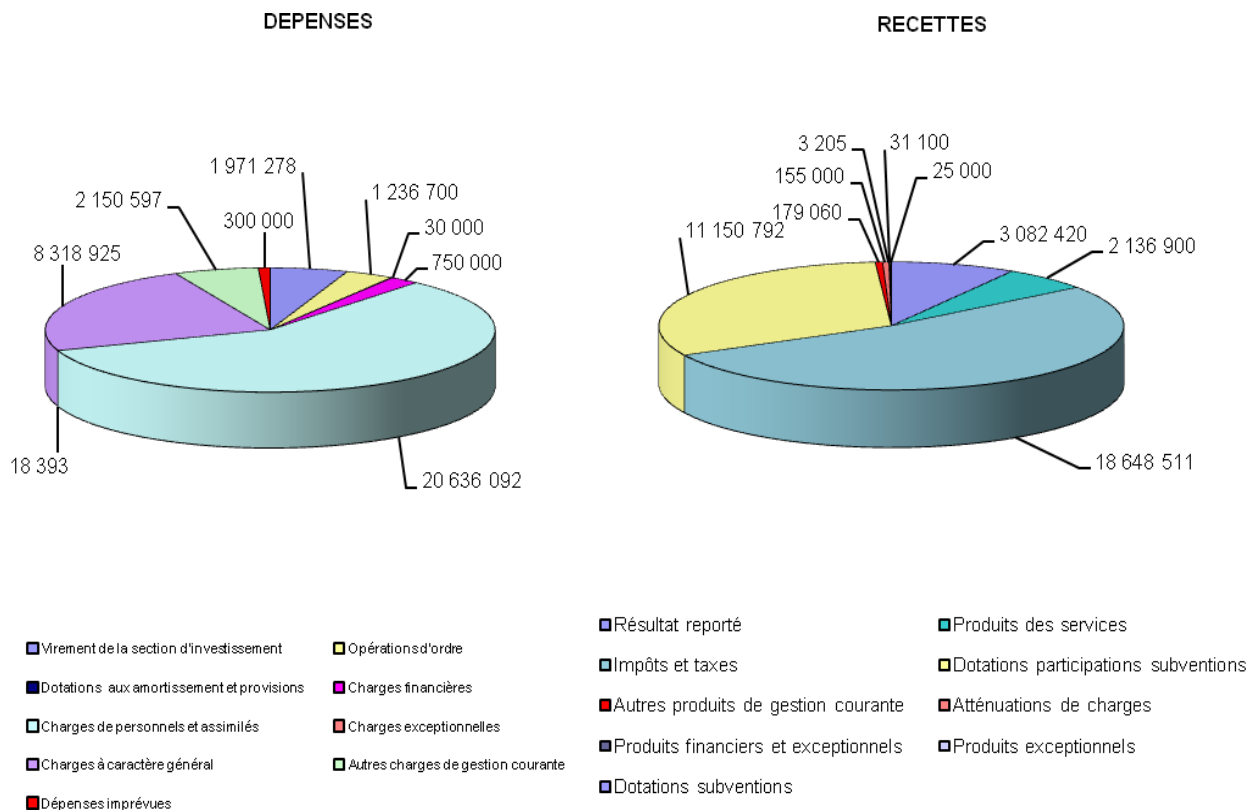
Répartition des recettes d'investissement de l'exercice
toutes opérations confondues
en euro par habitant



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux, elle s'équilibre en dépenses et recettes à **35 411 987,22 €** (résultats 2010 compris).

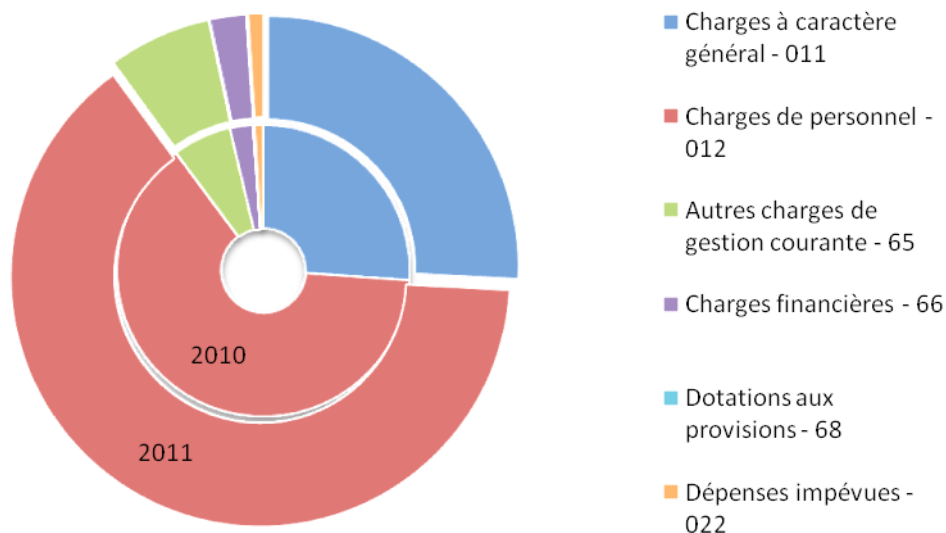
Répartition structurelle dépenses et recettes totales de la section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courantes d'un montant de **31 105 615,32 €** sont en évolution de 1,44% comparé à 2010. Aux charges de gestion courante s'ajoutent, les charges financières, les dépenses imprévues et les dotations pour provisions, ce qui porte le volume des charges réelles de fonctionnement de l'exercice en évolution de 1,16%.

Evolution des charges réelles de fonctionnement prévisionnelles en 2010-2011



Chapitre 011

Les charges à caractère général : 8 318 925,47 €

Représente **25,83 %** des charges réelles de fonctionnement, en progression de +0,21 % comparé à 2010.

Ce chapitre regroupe des achats de fournitures, des dépenses de consommation courante (carburant, téléphone, électricité, eau...) et le petit entretien (nettoyage, réparation...), les achats de prestations de services (centres de vacances, classes d'environnement, éducation, jeunesse, enfance...).

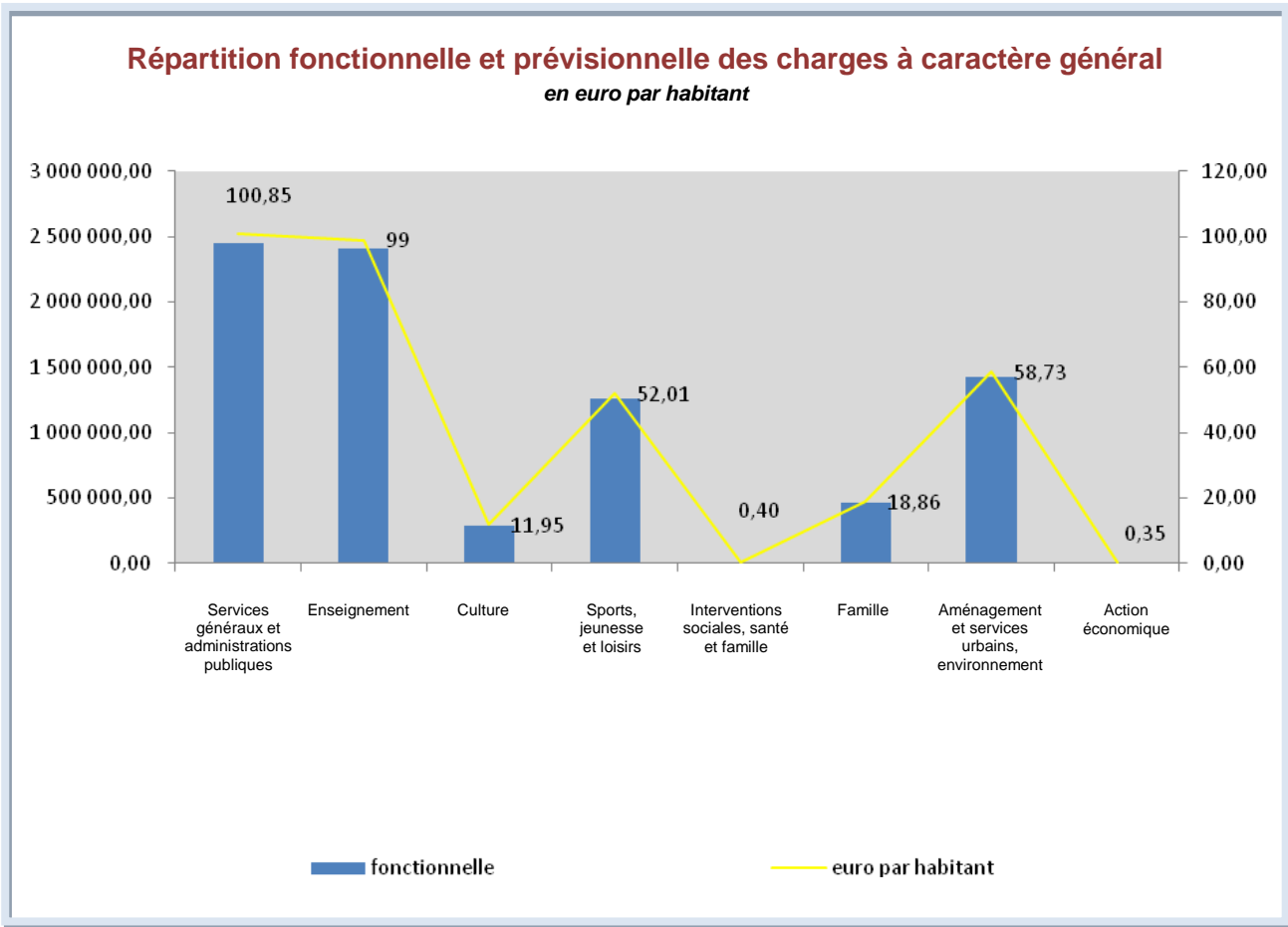
Moyenne par habitant
342,15 €
338,26 € en 2010

On note une poussée des dépenses plus particulièrement :

- sur les achats de prestations +4,73 % :
- La répercussion des augmentations sur les dépenses d'énergie et d'électricité constatées et à venir +8,07%.
- Les primes d'assurances +10,94 %
- Les dépenses de conseils, « diagnostics, sécurité des bâtiments et d'économie d'énergie » +56%.

On note avec intérêt que certaines dépenses sont en réduction :

- Publication municipales -18,50 %
- Frais de télécommunication -17,48 %
- Les catalogues et imprimés -15,20 %
- Les voyages et déplacements -22,48 %



Chapitre 012

Les charges de personnel et frais assimilés : 20 636 092,04 €

Pour les rémunérations, charges sociales mais aussi impôts, taxes et versements assimilés qui s’y rapportent ainsi que les prestations versées au personnel extérieur aux services.

En valeur relative ce poste représente 64,07 % des dépenses réelles de Fonctionnement de l’exercice, il enregistre une progression de 1,78 % par rapport au budget primitif 2010.

Cette progression résulte essentiellement :

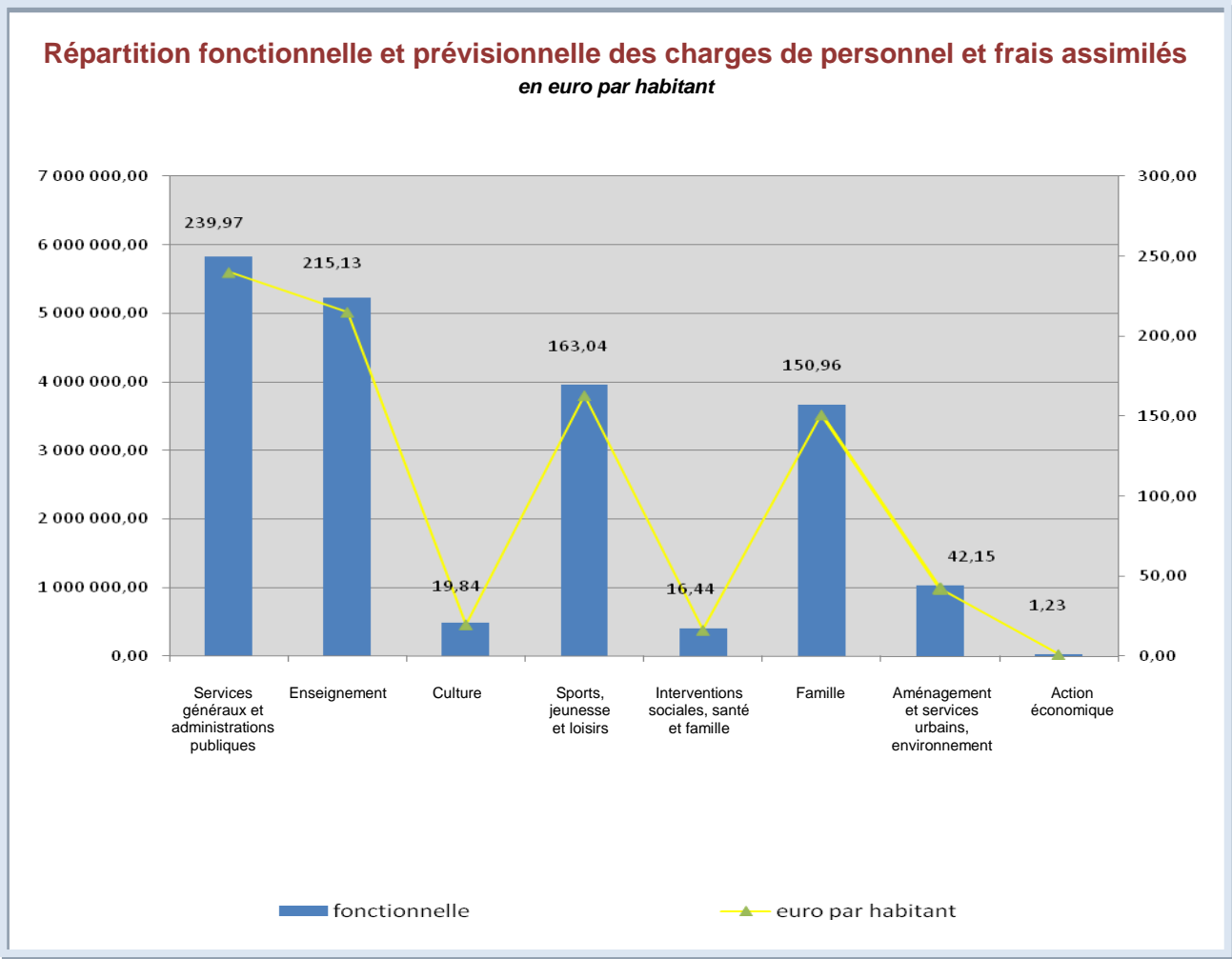
- de l’effet GVT « Glissement-Vieillesse-Technicité », qui correspond à l’avancement automatique du personnel en place.
- de l’organisation d’un scrutin électoral.

Par ailleurs,

- aucune création de poste n’est envisagée
- aucune revalorisation du point d’indice n’est programmée dans les textes cette année.

Enfin, on note avec intérêt une baisse du poste allocations chômage en baisse de 27 %.

Moyenne par habitant
848,76 €
 826,14 € en 2010



Chapitre 65

Les autres charges de gestion courante : 2 150 587,91 €

En progression de 3,02 % par rapport à 2010, représente 6,67% des recettes réelles de fonctionnement.

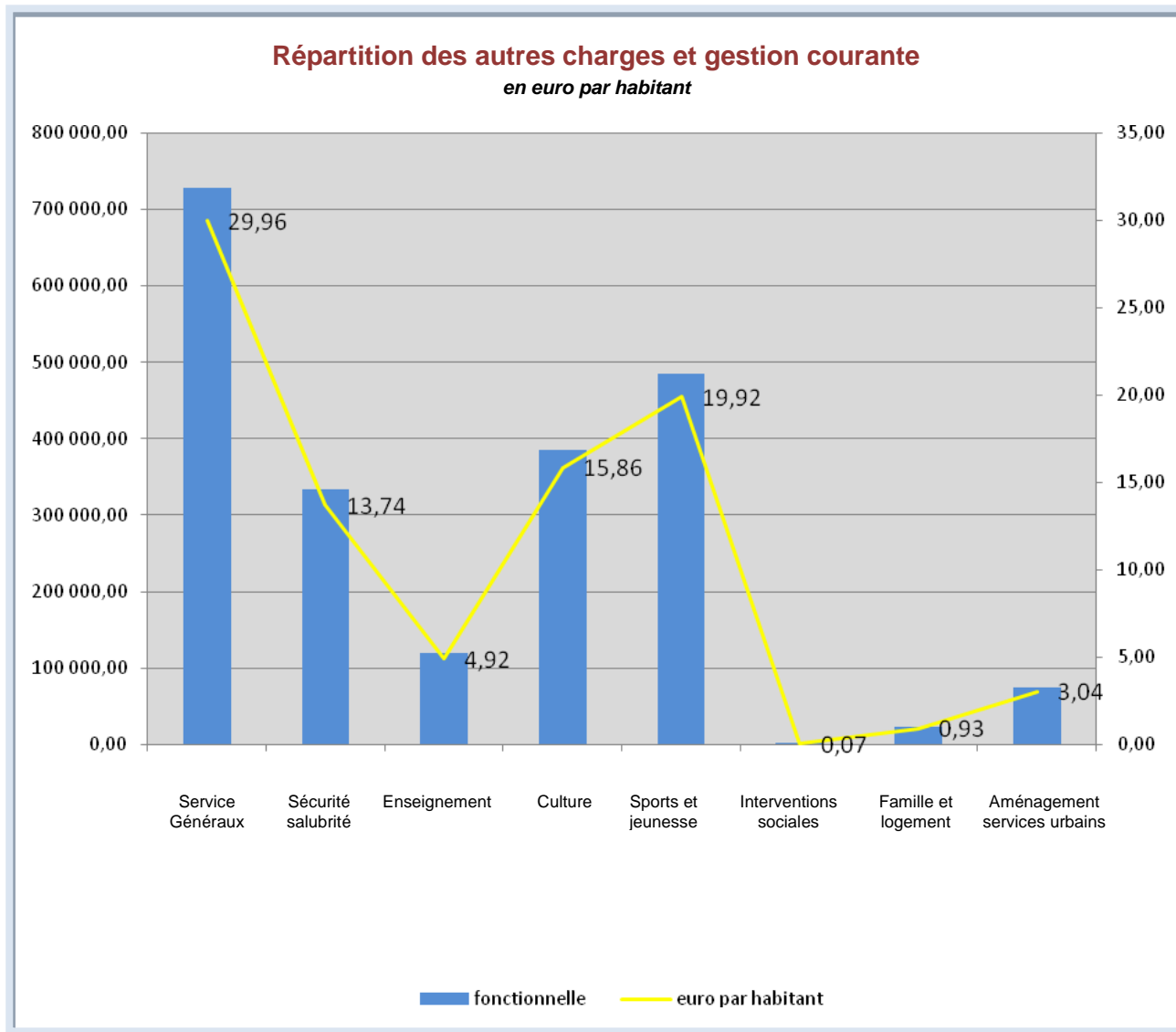
Se compose principalement :

- des indemnités dues aux élus 308 286 €
- des contingents et participations 334 000 €
- des subventions aux associations 1 175 399,22 €
- des pertes et créances irrécouvrables 160 000 €

Moyenne par habitant

88,45 €

85,05 € en 2010



Chapitre 66

Les charges financières : 750 000 €

Représente **2,32 %** des dépenses réelles de fonctionnement contre 2,48 % en 2010.

Le niveau par habitant s'établit en intérêt de l'exercice à 22,21 € contre 32,19 € en 2010, qui s'explique essentiellement par un profil de dette plutôt favorable et un niveau de taux en 2010 plutôt favorable.

Moyenne par habitant

22,21 €

32,19 € en 2010

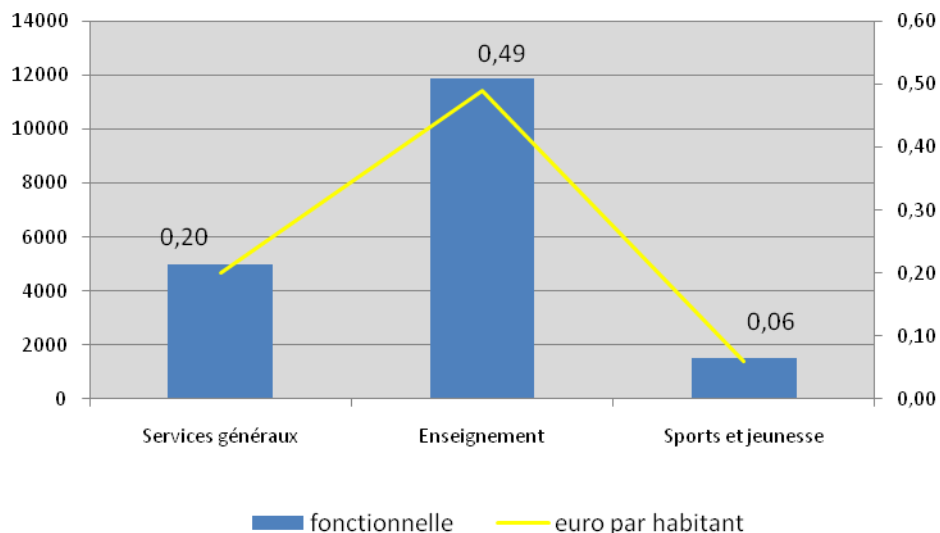
Chapitre 67

Les charges exceptionnelles : 18 393 €

Représente 0,05% des dépenses réelles de fonctionnement, regroupent les titres annulés sur exercices antérieurs et aux bourses et prix pour 60 % (distribution traditionnelle d'un dictionnaire pour les enfants de CM2).

Moyenne par habitant
0,75 €

Répartition fonctionnelle et prévisionnelle des dépenses exceptionnelles en euro par habitant



Chapitre 68

Les provisions : 30 000 €

Représente **0,09 %** des dépenses réelles de fonctionnement sont en repli de 50 % comparé à 2010.

Depuis le 1er janvier 2006, l'inscription des provisions est obligatoire pour toutes les collectivités. Le chiffre est affiné chaque année par les services de la Trésorerie Principale de Lognes.

Au regard de la diminution des impayés constatés un crédit de 30 000 € pour provision pour actifs circulants est suffisant.

Moyenne par habitant
1,23 €
2,44 € en 2010

Chapitre 022

Les dépenses imprévues : 300 000 €

Représente **0,93 %** des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses imprévues constituent une dérogation au principe de spécialité budgétaire, puisque les crédits sont employés pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été réservé ou un crédit insuffisant.

Moyenne par habitant
12,33 €
12,22 € en 2010

Les dépenses d'ordre et de transfert entre sections

Chapitre 023

Le virement à la section d'investissement : 1 971 278,90 €

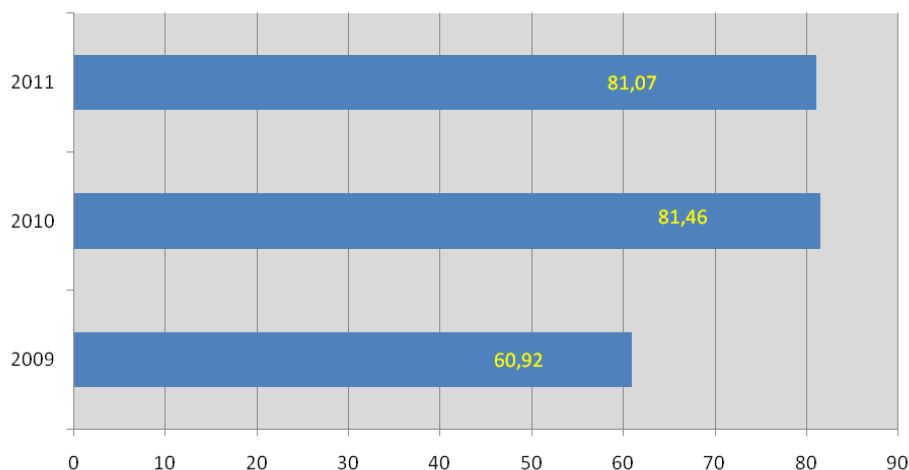
Représente **81,07 €** par habitant, il s'agit de l'épargne volontaire prélevé sur les recettes de fonctionnement afin d'assurer une capacité naturelle d'investissement - comparé au budget primitif 2010, il est en repli de 1,43 %.

Moyenne par habitant

81,07 €

81,46 € en 2010

Evolution du virement à la section d'investissement sur les trois derniers exercices



Chapitre 042

Les dotations aux amortissements : 1 236 700 €

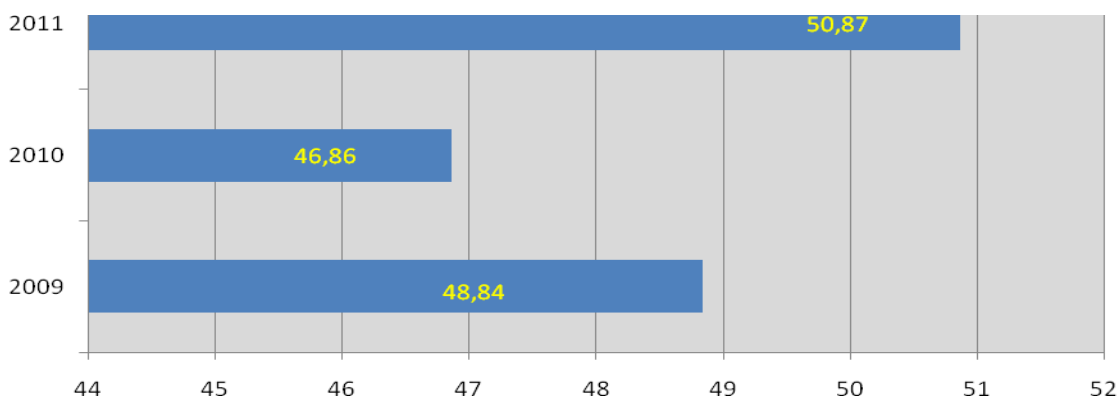
L'amortissement représente le volume ou la dépréciation annuelle d'un bien, il se traduit par une dépense de fonctionnement obligatoire transférée en recette d'investissement. Représente 50,87 € par habitant, marque une progression de 7,52% comparé à 2010.

Moyenne par habitant

50,87 €

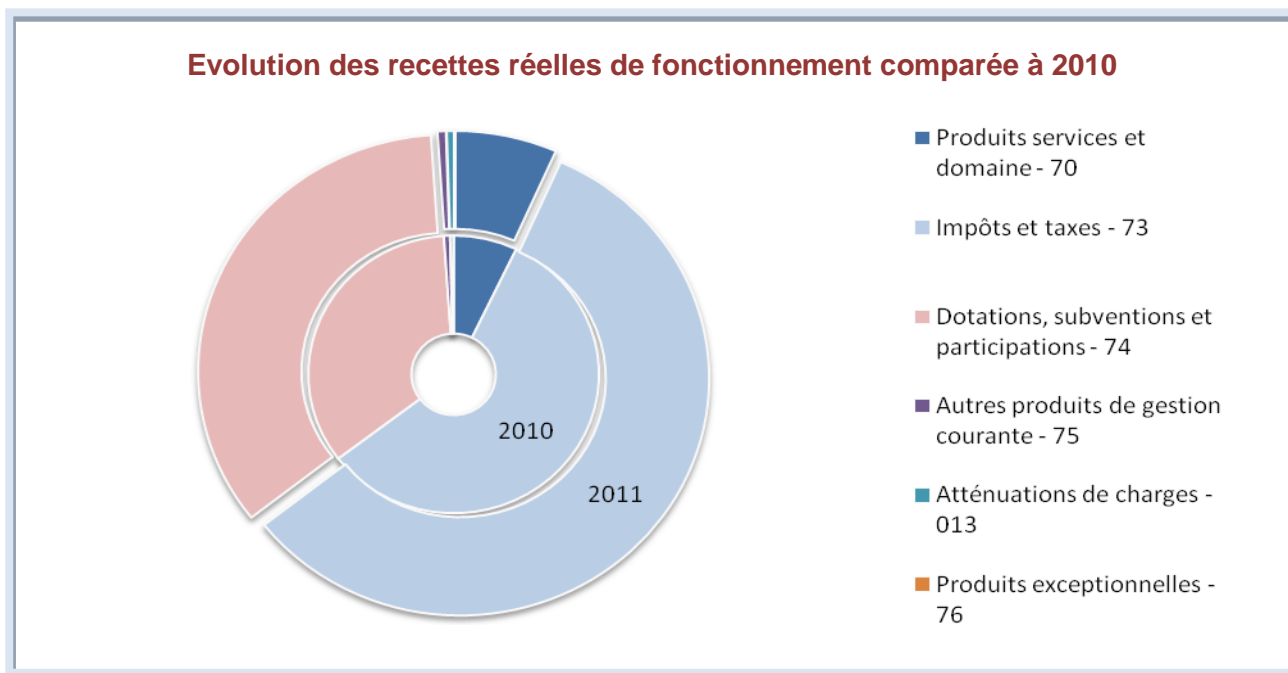
46,86 € en 2010

Evolution des dotations aux amortissements sur les trois derniers exercices



Les recettes de fonctionnement

Les recettes courantes de fonctionnement proviennent pour **57,79 %** des impôts et taxes et **34,55 %** des dotations de l'Etat, les autres recettes (tarifs, produits du domaine et autres) représentent peu. Ces recettes évoluent de 1,17 % comparé à 2010 y compris la reprise par anticipation des résultats de la gestion 2010.

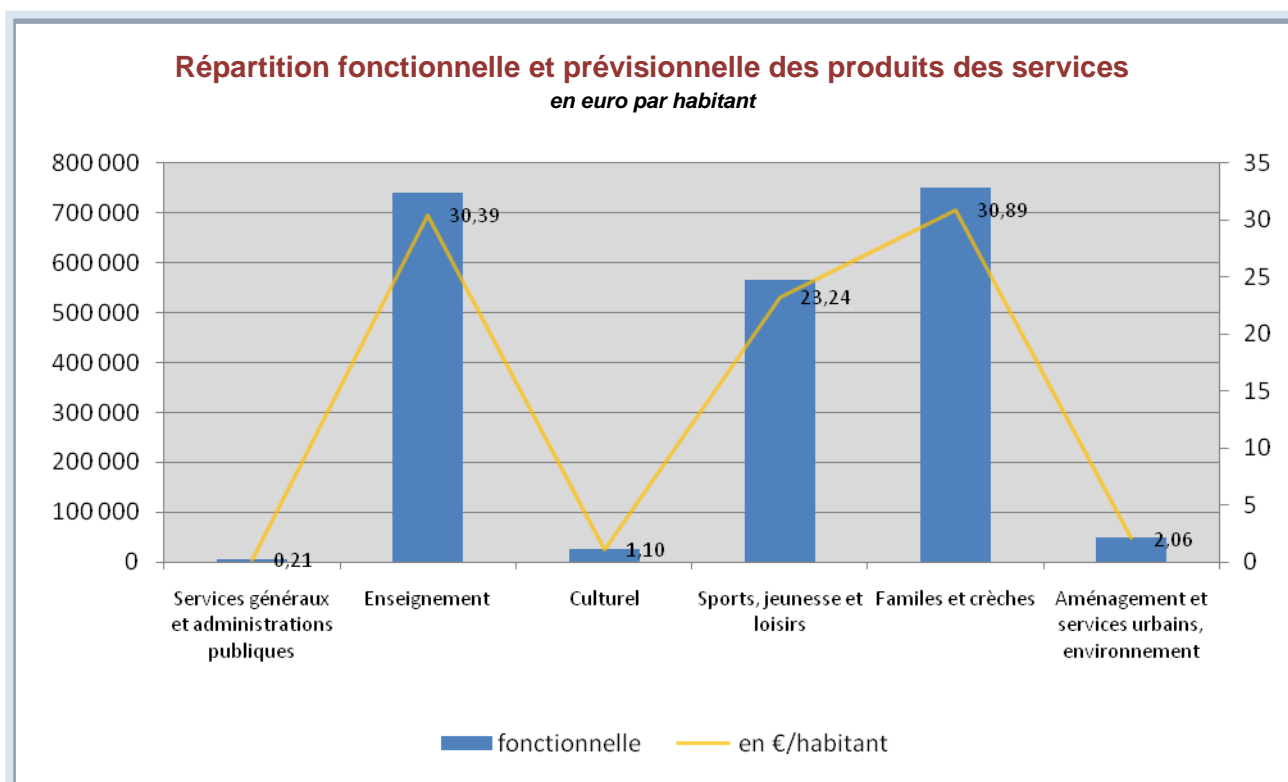


Chapitre 70

Produits des services et du domaine : 2 136 900 €

Il s'agit des produits des services rendus à la population dans le secteur scolaire et périscolaire, social, sportif et culturel. L'évolution annuelle du poste est en fonction de la fréquentation des activités et des tarifs fixés par le conseil municipal. Ce poste représente 6,61% de recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne par habitant
87,89 €



Chapitre 73

Impôts et taxes : 18 648 511,00 €

En valeur relative ce poste représente 57,72 % des recettes réelles de fonctionnement en évolution de 0,45 % comparé à 2010.

Ce chapitre comprend :

- le produit des 3 taxes ménages
- et diverses taxes, taxe sur l'électricité et droits de mutation.

La fiscalité directe : 11 253 980 €

En progression de 2,39 % comparé à 2010, il représente 60,34 % de la structure des impôts et taxes.

Ce poste évolue sous l'effet :

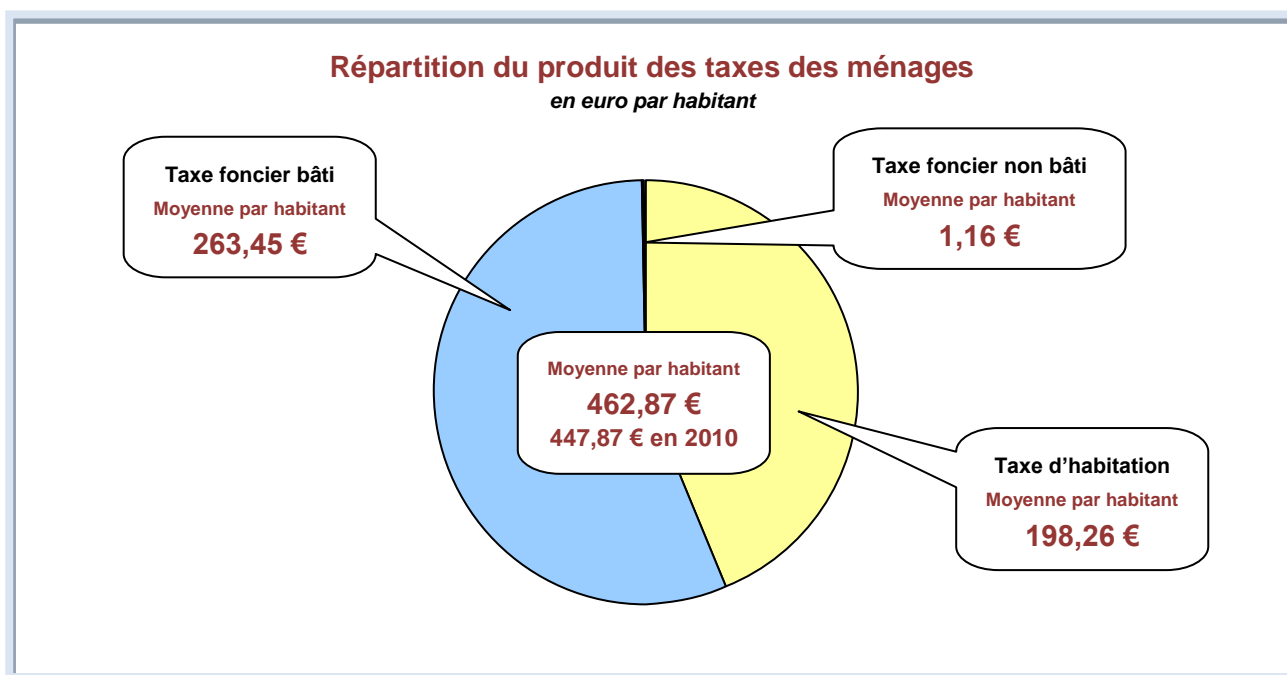
- du coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixé dans la loi de finances 2011 (1,02)
- de l'évolution des bases physiques.

Evolution des bases prévisionnelles des taxes ménages entre 2010 et 2011

<u>Année de référence</u>	Bases d'impositions 2010	Bases prévisionnelles 2011	% d'évolution
Taxe d'habitation	26 011 878 €	26 854 000 €	+ 3,24 %
Taxe foncière (bâti)	22 428 638 €	23 041 000 €	+ 2,73 %
Taxe foncière (non bâti)	34 132 €	30 500 €	- 10,65 %

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 11 253 980 €, ce qui nous permet de reconduire les taux de 2010 en 2011 :

- 17,95 % taxe habitation
- 27,17 % taxe foncier bâti
- 92,75 % taxe foncier non bâti



La fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation : 500 000 €

Estimée en réduction de 16,66 % comparé à 2010, cette taxe représente **2,68 %** des impôts et taxes. Son rendement est particulièrement imprévisible, cette taxe est fortement liée à la conjoncture du marché de l'immobilier. Comme chaque année, cela nous amène à appliquer le principe de prudence, même si le montant provisionnel de 2010 a connu un rendement de 16,68 % pus élevé que nos estimations.

Moyenne par habitant
20,56 €
24,48 € en 2010

La taxe municipale sur l'électricité : 340 000 €

Estimée en réduction de 2,57 % comparé à 2010, cette taxe représente **1,82 %** des impôts et taxes. Cette taxe est, elle aussi en cours de réforme, la Loi NOME du 7 décembre 2010, a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité.

A compter du 1er janvier 2011 cette taxe se décompose en deux nouvelles taxes :

- la taxe locale sur la consommation finale de l'électricité
- la taxe intérieure sur la consommation finale de l'électricité

Concrètement, ce qui change pour le consommateur : jusqu'en 2010, la taxe reposait sur les montants facturés, dès 2011 elle s'applique sur le volume consommé.

Concrètement ce qui va changer pour la commune : compte tenu de la date de publication de la Loi NOME, l'année 2011 est une année de transition immédiate, un tarif de référence doit nous assurer un produit peut différent de l'année 2010.

Nous serons amenés à statuer sur ce point lors d'un prochain Conseil, les décisions en matière de fiscalité devant être prise avant le 1er octobre de chaque année.

Moyenne par habitant
13,98 €
14,22 € en 2010

La dotation de coopération du SAN : 6 524 531 €

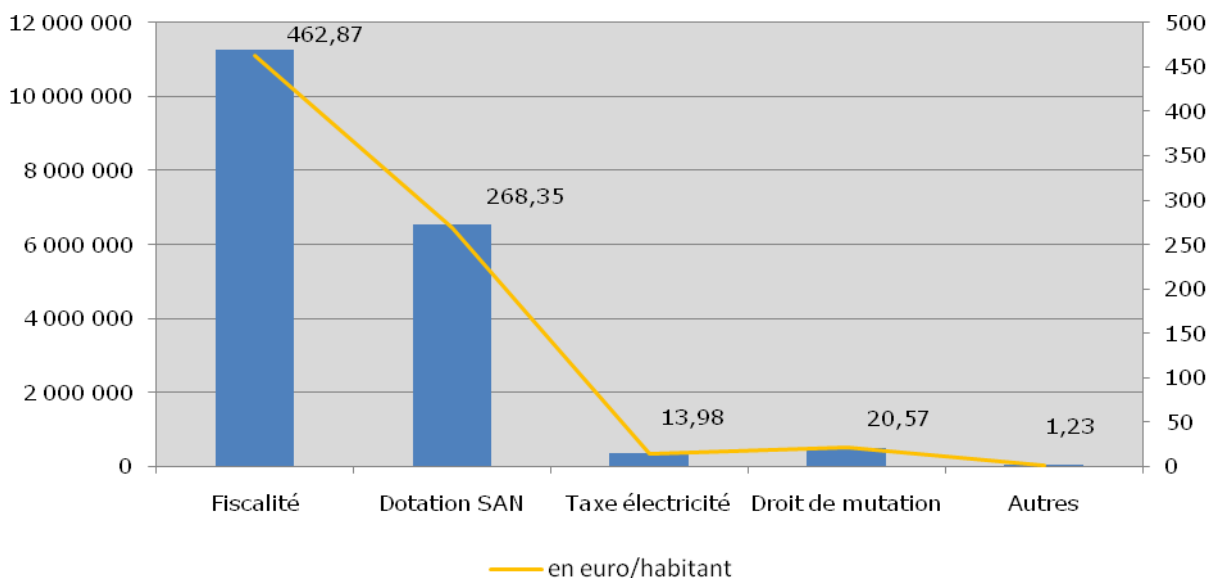
Estimée en évolution de 1,04 % comparé à 2010, elle représente en valeur relative **34,98 %** des impôts et taxes.

En attente de notification, cette dotation reversée par le SAN au titre du reversement de la cotisation économique territoriale est provisionnelle pour le moment.

Moyenne par habitant
268,35 €
268,68 € en 2010

Répartition prévisionnelle des impôts et taxes

en euro par habitant



Chapitre 74

Dotation, subventions et participations : 11 150 791,67 €

Les dotations et subventions représentent 34,52 % des recettes réelles de fonctionnement,

en évolution de 0,58 % comparé à 2010.

Les relations financières entre l'Etat et les Collectivités Territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une enveloppe normée, regroupant les concours financiers de l'Etat vers les Collectivités Territoriales, afin d'associer les Collectivités Locales à l'effort des maitrises publiques.

La Loi de Finances 2011 apporte une modification majeure au mécanisme d'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour la première fois depuis 1996, elle n'est plus indexée, dorénavant son évolution est fixée de façon discrétionnaire chaque année en Loi de Finances, par ailleurs la Loi de Programmation des Finances Publiques 2011-2014 figent les principaux concours de l'Etat excepté le FCTVA et le produit des amendes de police.

Ce nouveau mécanisme met en lumière la fin pour les communes d'une **garantie de pérennisation des dotations de l'Etat.**

La dotation globale de fonctionnement

La dotation forfaitaire (6 122 280,00 €)

Elle représente 54,90 % des dotations et subventions, en baisse de 2,11 % comparé à 2010.

Depuis 2004 elle se décompose en trois dotations :

- une dotation de base : 2 675 775 €
- une dotation de garantie : 3 444 356 €
- une dotation de voirie : 2 369 €

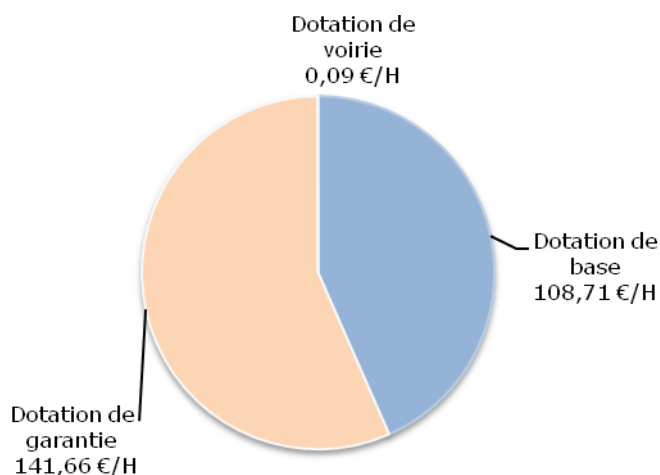
Moyenne par habitant

251,81 €

254,87 € en 2010

Répartition de la dotation globale de fonctionnement

en euro par habitant



Les dotations de péréquation

La Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 825 914 €

En progression de 1,50 % comparé à 2010, elle représente **4,74 %** des dotations, subventions et participations.

La Dotation Urbaine et de Cohésion Sociale est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

en 2011, les communes éligibles en 2010 se voient garantir le montant de 2010 majoré de 1,5 % pour les communes classées dans la première moitié des communes bénéficiaires en fonction d'un indice synthétique.

Moyenne par habitant

33,97 €

33,15 € en 2010

La Dotation Nationale de Péréquation : 58 231 €

En réduction de **13,87 %** comparé à 2010, elle représente 0,52 % des dotations, subventions et participations.

La Dotation Nationale de Péréquation est fortement liée à la taxe professionnelle et à l'effort fiscal, la notification officielle qui nous parviendra ultérieurement sera étudiée pour identifier son mécanisme de calcul, nous pensons être en fin d'éligibilité à cette dotation à compter de cette année.

Moyenne par habitant

2,39 €

2,75 € en 2010

Le Fonds de Solidarité Région Ile de France : 905 522 €

Au moment de la rédaction de ce document, le montant officiel n'est pas notifié fortement lié à la péréquation de la taxe professionnelle de la Région Ile de France, par prudence nous avons inscrit un crédit prévisionnel en réduction de 8 % comparé à 2010.

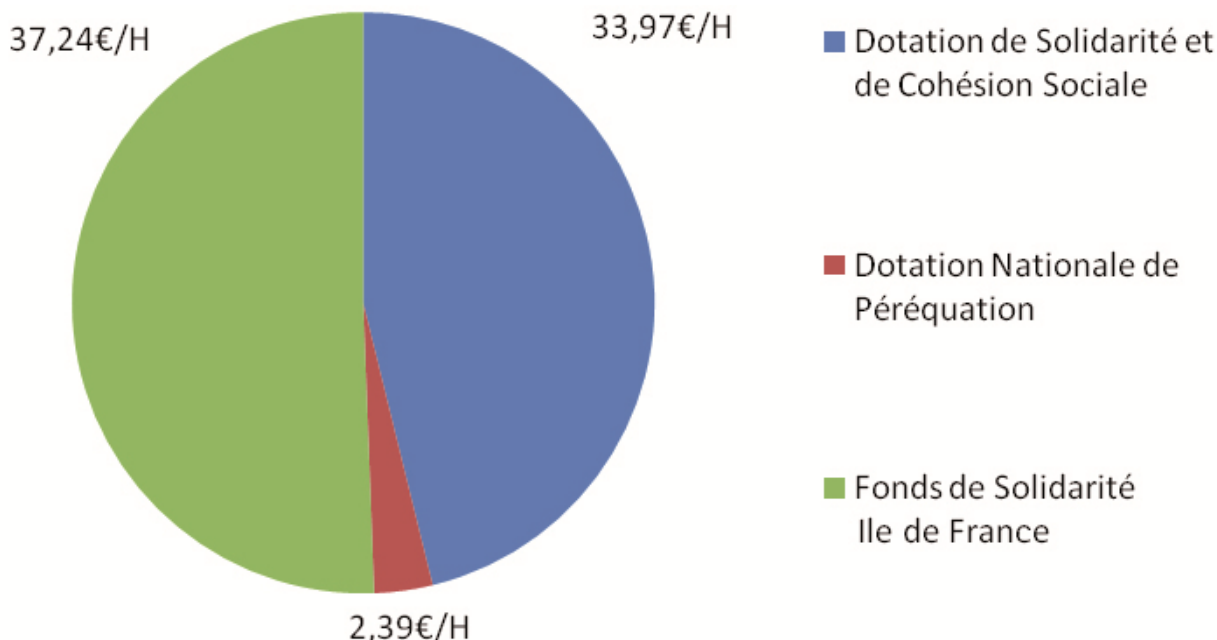
Moyenne par habitant

37,24 €

40,10 € en 2010

Répartition des dotations de péréquation

en euro par habitant



Les autres recettes

Chapitre 75

Les autres produits de gestion courante : 179 059,56 €

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières, les droits de voirie, les remboursements de sinistres et les produits exceptionnels.

Moyenne par habitant

7,36 €

8,97 € en 2010

Chapitre 013

Atténuations de charges : 155 000 €

En progression de 23,97 % comparé à 2010, il représente **0,47 %** de la structure des recettes de fonctionnement. Ce poste enregistre majoritairement les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel.

Moyenne par habitant

6,37 €

4,93 € en 2010